

FLASH QUALITE du 31 mars 2020

(source : La Coopération Agricole-flash du 30/3/2020)

EPIDEMIE du COVID-19 IMPACT SUR VOS CERTIFICATIONS - Suite

CERTIFICATION BRC : prolongation du certificat désormais possible

Suite à la publication de la position du GFSI (Global Food Safety Initiative), le BRC (British Retail Consortium) a revu ses lignes directrices.

Une prolongation du certificat après la date d'échéance est désormais possible pendant 6 mois sans évaluation interne ou audit à distance par l'organisme certificateur, lorsque l'accès au site est restreint.

- Cette prolongation est basée sur une analyse de risque réalisée par l'organisme certificateur, vérifiée par l'envoi de documents justificatifs et une étude du process à distance.
- Cette prolongation de validité n'est pas possible pour les sites classés C et D, jugés à "risque élevé".
- Lorsque les difficultés d'accès aux sites seront levées, un audit complet pourra être réalisé normalement et donner lieu à un nouveau certificat valable 12 mois.
- Les détails sont disponibles sur le site du BRC → [A lire ici](#)

CERTIFICATION FSSC 22000 : nouvelles lignes directives

Le référentiel FSSC 22000 a également revu sa position suite à la publication du GFSI. Une extension de la validité du certificat est possible en fonction de l'évaluation du risque effectuée.

Celle-ci comprendra des éléments tels que les changements clés depuis le dernier audit - ex HACCP, rappels produits etc. , le positionnement du site vis-à-vis des objectifs fixés, tout changement de process et procédures d'urgence établies/rédigées en lien avec le COVID-19, etc.

Lorsque l'audit conventionnel pourra avoir lieu, il permettra de renouveler la durée de validité du certificat initial. La nouvelle position du FSSC 22 000 est disponible [ici](#).

CERTIFICATION ISO 9001 et ISO 14001

Pour les certificats qui arrivent à échéance pendant cette période de crise, plusieurs solutions sont possibles et doivent être étudiées dossier par dossier avec l'organisme certificateur :

- Des audits à distance sont autorisés pour permettre le renouvellement du/des certificats.
- Si cela n'est pas envisageable, l'auditeur réalise une analyse de risque pour déterminer si la validité du/des certificats peut être prolongée. A noter que cette analyse ne se substitue pas à l'audit de renouvellement qui sera à réaliser ultérieurement.

Les entreprises sont donc invitées à se rapprocher de leur organisme certificateur pour identifier la solution la plus appropriée à leur situation.

NOS RECOMMANDATIONS :

- Rapprochez-vous au plus vite de votre **Organisme Certificateur**,
- Intégrez dans vos **procédures** internes de « Situations d'urgence » ou « Plans de continuité d'activité » les dispositions à prendre en cas de **pandémie**,
- **Respectez votre planning d'audits internes** même pendant la durée des restrictions de déplacements (cela suppose avoir des auditeurs internes formés)
- **Consultez très régulièrement** les sites IFS/FSSC/BRC, car les modalités décrites ci-dessus vont être précisées, ou évoluer dans les semaines qui viennent.
- **Renforcez vos BPH : augmentez la fréquence du lavages des mains (toutes les 30 minutes pour les activités les plus sensibles) , revoyez les flux de personnel pour réduire au maximum les croisements (changement d'équipe, pause ..), interrogez les salariés avant la prise de poste sur leur état de santé....**

Contacts Pôle Qualité/Sécurité des aliments/RSE, ISARA et LCA ARA : contact@isara-conseil.fr